



EXAMEN ANNUEL EN VERTU DE LA DECLARATION RELATIVE AUX PRINCIPES ET DROITS FONDAMENTAUX AU TRAVAIL

MISE A JOUR DU TABLEAU DE REFERENCE PAR PAYS – L'ELIMINATION DE LA DISCRIMINATION EN MATIERE D'EMPLOI ET DE PROFESSION

Si votre gouvernement n'a pas ratifié l'une des deux conventions fondamentales relatives à l'élimination de la discrimination dans l'emploi et la profession, à savoir la convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951 et la convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, ou s'il n'a ratifié aucun de ces textes, vous êtes invités à répondre aux questions figurant sur cette page en fournissant des informations sur les faits nouveaux intervenus au cours des douze derniers mois. Vos réponses serviront à mettre à jour le tableau de référence existant (ci-joint).

1. Quelles sont les perspectives de ratification de la convention n° 100 et/ou la convention n° 111 ? Quels sont, le cas échéant, les obstacles à la ratification ?
2. Y a-t-il eu des changements dans la législation et la pratique de votre pays concernant l'élimination de la discrimination dans l'emploi et la profession ? Dans l'affirmative, veuillez préciser : a. initiatives des pouvoirs publics ; b. réforme législative ; c. inspection du travail/contrôle ; d. décisions judiciaires ; e. activités pratiques pertinentes.
3. Des efforts ont-ils été faits en vue de promouvoir l'élimination de la discrimination dans l'emploi et de profession dans votre pays ? Dans l'affirmative, veuillez préciser : a. en matière de recherche ; b. compilation d'informations/de données ; c. formation ; d. sensibilisation ; e. autres mesures pertinentes.
4. Y a-t-il eu des initiatives constituant de bons exemples ou de bonnes pratiques en matière de promotion de l'élimination de la discrimination dans l'emploi et la profession ? Veuillez préciser.
5. Une attention particulière a-t-elle été accordée à certains groupes de population, travailleurs ou secteurs d'activité dans les efforts de promotion de l'élimination de la discrimination dans l'emploi et la profession ? Veuillez préciser.
6. Quels sont les difficultés et les défis actuels en ce qui concerne l'élimination de la discrimination dans l'emploi et la profession ?
 - a. Manque de sensibilisation du public ou de soutien
 - b. Manque d'information et de données
 - c. Valeurs sociales, traditions culturelles
 - d. Conjoncture sociale et économique
 - e. Situation politique
 - f. Dispositions législatives

- g. Pratiques en vigueur en matière d'emploi
- h. Manque de moyens des institutions gouvernementales responsables
- i. Manque de moyens des organisations d'employeurs
- j. Manque de moyens des organisations de travailleurs
- k. Absence de dialogue social sur le principe
- l. Autres (veuillez préciser)
- m. Aucun

7. Quels sont les besoins en matière de coopération technique dans votre pays pour promouvoir l'élimination de la discrimination dans l'emploi et la profession ?

- a. Evaluation en coopération avec le BIT des difficultés constatées et de leur incidence sur la mise en pratique du principe
- b. Œuvre de sensibilisation, initiation juridique et mobilisation
- c. Renforcement de la collecte de données et de l'aptitude à tenir et analyser les statistiques
- d. Echange d'expériences entre pays ou régions
- e. Réforme des instruments juridiques (léislation du travail et autres pertinentes)
- f. Renforcement des capacités des organismes gouvernementaux responsables
- g. Formation de fonctionnaires d'autres services (par exemple, police, juristes, travailleurs sociaux, enseignants)
- h. Renforcement des capacités des organisations d'employeurs
- i. Renforcement des capacités des organisations de travailleurs
- j. Elaboration de principes concernant le marché du travail qui favorisent l'égalité des chances
- k. Elaboration de principes relatifs à l'égalité de rémunération
- l. Etablissement ou renforcement de mécanismes institutionnels spécialisés
- m. Coordination interinstitutionnelle (par exemple, divers ministères et commissions appropriées)
- n. Autres (veuillez préciser)
- o. Aucun

8. Veuillez fournir toute autre information ou documentation que vous jugez nécessaire.

9. Veuillez indiquer le nom des organisations d'employeurs et de travailleurs auxquelles une copie de ces informations actualisées a été fournie. (Veuillez joindre les réponses et commentaires des organisations d'employeurs et de travailleurs aux questions ci-dessus).

10. Vous pouvez ajouter vos commentaires concernant les observations des organisations d'employeurs et de travailleurs.